



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 22 septembre 2026

Délibération n° DEL22092026-17
POLITIQUE DE LA VILLE : RENOUVELLEMENT CONVENTION VILLE-ETAT POUR
LE POSTE D'ADULTE RELAIS

Le Conseil Municipal de la Commune du Bouscat dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gwenaël LAMARQUE, Maire, par suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS : 33

Gwenaël LAMARQUE, Maël FETOUH, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Rémi SIMON, Muriel FROU-VILLE, Bruno QUERE, Marine LEMMENS-HEBRARD, Damien ROUSSEAU, Emmanuelle ANGELINI, Philippe BORRO, Bérengère DUPIN, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Didier PAULY, Jean-Michel DANIEL, Karine AUDEMARD, Emmanuel APARICI, Séverine VANLEENE-VALETTE, Emmanuel MARCILHACY, Matthieu BOUYSSIERE, Daphné ALATERNE, Mathilde PREZELIN-REYDIT, Annabelle POGAM, Mathilde FERCHAUD, Ombeline SEMPASTOUS, Xavier DE JAVEL, Calvin AZZOPARDI, Claire LAYAN, Johanna TURPEAU, Florian LAUNAY, Benjamin DUPAS, Anne COURTOIS, Ivan GRATTE.

EXCUSEE AYANT DONNE UNE PROCURATION : 1

Frédérique BOUCHER à Marie Emmanuelle DA ROCHA.

ABSENTE : 1

Carola Tiana CASTELNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuel MARCILHACY

RAPPORTEUR : Mathilde PREZELIN-REYDIT

Dans le cadre du contrat de ville, l'Etat propose d'accompagner financièrement les communes à destination des habitants des quartiers prioritaires (QPV).

Cette participation vise la mise en place de poste adulte relais, emploi non permanent sur la base d'un contrat de droit privé.

La circulaire DIV/DPT-IEDE/2000/231 du 26 avril 2000 relative à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville précise les missions confiées aux adultes-relais. Elles visent à améliorer, dans les quartiers relevant de la politique de la ville, les rapports sociaux dans les espaces publics ou entre les habitants et les services publics.

Ce médiateur social est l'interlocuteur privilégié des publics les plus éloignés, leur permettant de faire le lien avec les autres acteurs du terrain (centre social, services de la ville, CCAS...) et d'avoir accès à l'ensemble des dispositifs qui leurs sont destinés.

Les conditions d'accès au poste d'adulte-relais sont les suivantes :

- être âgé d'au moins vingt-six ans, condition d'une maturité nécessaire pour accomplir les missions confiées aux adultes-relais,
- être sans emploi ou en parcours d'insertion,
- résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

A compter du 1^{er} juillet 2026, l'aide annuelle versée à la collectivité employeuse par l'Etat pour le recrutement d'un adulte relais est de 24 108 ,70 € , soit 2 009 € unitaire mensuel.

Les projets menés actuellement dans le quartier prioritaire nous permettent de continuer à bénéficier de ce soutien de l'Etat pour maintenir le poste d'adulte-relais, médiateur social rattaché à la direction innovation et cohésion sociales.

L'adulte relais, médiateur social, suit les objectifs suivants dans la cadre de ses missions et activités :

- Encourager et développer la participation et l'implication des habitants du quartier ;
- Contribuer à réduire les inégalités et l'accès des habitants aux services et aux soins,
- Favoriser les liens entre habitants et personnes extérieures du quartier dans un lieu de rencontre en cœur de quartier.

La fiche de poste est annexée à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire DIV/DPT-IEDE/2000/231 du 26 avril 2000 relative à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention « adulte-relais » entre la Ville du Bouscat et l'Etat,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, à maintenir le poste d'« adulte relais » et à renouveler le contrat de droit privé pour une durée de trois ans,

Article 3 : de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 01/10/26
ID 033-213300692-20260922-3017-
DE-1-1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

32 voix pour

2 voix contre : Madame Anne COURTOIS, Monsieur Ivan GRATTE

Pour extrait certifié conforme
Fait au Bouscat, le 22 septembre 2026

Emmanuel MARCILHACY
Secrétaire de séance

Gwenaël LAMARQUE
Maire du Bouscat



Médiatrice sociale – Adulte relais

Pôle innovation et cohésion sociales- politiques contractuelles

Définition

Le médiateur social dans un quartier relevant de la politique de la ville (QPV) est un professionnel chargé de créer, restaurer et maintenir le lien social entre les habitants, ainsi qu'entre les habitants et les institutions ou services publics. Son rôle principal est de favoriser la cohésion sociale, d'améliorer la qualité de vie et le cadre de vie des résidents, et de prévenir ou résoudre les conflits du quotidien. Le poste a été créé en 2024, dans le cadre du contrat de ville Quartier 2030. Il s'agit d'un poste d'adulte relais.

Rattaché à la direction innovation et cohésion sociales, il intervient quotidiennement dans le quartier Champ de Course, au bénéfice de ses habitants. Il exerce ses missions à la fois dans l'appartement du bâtiment Gémozac mis à disposition par Gironde Habitat et dans l'espace public. Il travaille en partenariat avec les associations et acteurs du quartier et plus largement de la ville.

Activités principales

- Créer ou rétablir le lien social et mobiliser les habitants
- Soutenir les personnes éloignées des institutions
- Animer la vie du quartier et en particulier le nouveau local dédié
- Prévenir, réguler et résoudre les conflits
- Assurer le suivi et le reporting de l'activité

Compétences Techniques et Relationnelles

Pratiques professionnelles

Créer ou rétablir le lien social et mobiliser :

- Aller à la rencontre des habitants, y compris les plus éloignés des dispositifs institutionnels, afin de : Repérer leurs attentes, leurs besoins et leur perception de l'action publique.
- Les informer sur les ressources existantes et les encourager à participer à la vie collective du quartier.
- Favoriser la participation citoyenne en accompagnant les initiatives locales (fêtes de quartier, forums, événements associatifs...). Promouvoir le projet de quartier et sensibiliser à l'utilisation des espaces ressources et partagés.
- Soutenir la mobilisation des habitants dans les actions participatives, notamment autour du nouveau local.

Soutenir les personnes éloignées des institutions :

- Accueillir les nouveaux arrivants, informer les habitants sur leurs droits, les démarches à suivre, et relaier les informations municipales ou institutionnelles.
- Aider les personnes en difficulté à accéder à leurs droits, à s'orienter vers les services compétents et à surmonter les obstacles administratifs.
- Faciliter les mises en lien entre les habitants et les structures locales œuvrant pour le lien social (centre social, associations, services de proximité...).
- Accompagner les habitants dans leurs démarches quotidiennes, en lien avec les services sociaux, administratifs ou de santé.
- Favoriser les actions hors les murs des agents de la commune, en préparant le terrain, en assurant une médiation avec les habitants, et en appuyant leur déploiement dans les espaces publics.
- Agir comme un tiers impartial pour faciliter la communication entre habitants, groupes ou institutions, et restaurer la confiance au sein du quartier.

Animer la vie du quartier :

- Organiser et soutenir des projets collectifs, des animations et des collectifs pour renforcer la participation des habitants et dynamiser la vie locale.
- Accueillir les partenaires, intervenants et habitants au sein du local (permanences, ventes de produits alimentaires)
- Organiser des animations collectives (Ateliers cuisine, ateliers réparation, animations collectives, etc.)

- Assurer l'ouverture, la fermeture et l'accueil du public et des bénévoles dans le nouveau local.

Prévenir, réguler et résoudre les conflits :

- Intervenir pour apaiser, prévenir et solutionner les conflits de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de tensions entre voisins, entre groupes ou entre habitants et institutions.

Suivi et reporting de l'activité

- Assurer un suivi régulier de son activité : rédaction de comptes rendus, bilans d'action, observations de terrain. Participer à l'évaluation des besoins du territoire et à la mise en valeur des initiatives citoyennes.

Connaissances

Connaissance de l'environnement social et institutionnel :

- Maîtrise du fonctionnement des quartiers prioritaires, des dispositifs de la politique de la ville et des réseaux d'acteurs locaux (associations, bailleurs sociaux, services publics, institutions scolaires, etc.).
- Bonne compréhension des enjeux sociaux, des problématiques spécifiques des publics fragilisés et des dynamiques de quartier.

Connaissance des publics :

- Expérience ou connaissance des publics en difficulté, des mécanismes d'exclusion et des besoins spécifiques des habitants des quartiers populaires.

Connaissance des techniques de médiation et de gestion des conflits :

- Maîtrise des techniques d'écoute active, de communication non violente, de négociation et de résolution de conflits.
- Savoir organiser et animer des échanges entre personnes ou groupes en conflit, tout en gardant une posture de neutralité.

Connaissance des démarches administratives et des dispositifs d'accompagnement :

- Savoir orienter et accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, sociales ou juridiques, et connaître les relais vers lesquels les diriger.

Compétences rédactionnelles et informatiques :

Savoir rédiger des comptes-rendus, des signalements ou des bilans d'activité, et utiliser les outils informatiques de base pour le suivi des interventions.

Connaissance des outils et méthodes d'animation sociale :

Être capable de mettre en place des actions collectives, de favoriser la participation des habitants et de soutenir la dynamique associative locale.

Savoirs et Savoirs être

- Qualités relationnelles, écoute, bienveillance.
- Capacité d'adaptation, autonomie, sens de l'initiative.
- Aisance dans l'animation et la mobilisation collective.
- Capacité à se positionner en tant que représentant de la ville.
- Capacité à travailler par projet et en équipe.

Relations fonctionnelles

Interne

- Sous la responsabilité de la directrice du pôle innovation et cohésion sociales
- Équipe du CCAS (accueil social, pôle seniors...)
- Autres services municipaux : Éducation, Jeunesse, Médiathèque

Externe

- Habitants de la commune
- Centres sociaux associatifs
- Associations multiples et variées
- Réseaux d'adultes relais

Conditions particulières

36h/semaine, heures supplémentaires possibles lors d'événements organisés en lien avec les missions

Les informations contenues dans cette fiche ne sont pas exhaustives et d'autres activités complémentaires peuvent être rattachées au poste en fonction des besoins de la collectivité.